

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</p>

SÉANCE DU 07 MARS 2022

Etaient Présents : Karine MOURET, Maire - Brigitte PASCAL-FREYTAG 2^{ème} Adjoint - Serge CASSAN, 3^{ème} adjoint- Pierre CHAUSSEDOUX - Sylvain RAKOWITZ - Denis MEGY- Brigitte ZALLU - Antoine SCARDAMAGLIA -Olivier CALAMOTE

Absents excusés : Olivier DELAYE, 1^{er} adjoint (a donné procuration à Karine MOURET), René ARNIAUD, 4^{ème} adjoint (a donné procuration à Serge CASSAN), Camille PEREZ (a donné procuration à Brigitte ZALLU), Bruno ROUMESTAN (a donné procuration à sylvain RAKOWITZ) Emilie SIBILLE

Secrétaire de séance : Brigitte ZALLU

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal du 07.02.2022 est approuvé à l'unanimité.

1) Points finances

Madame le Maire propose au conseil municipal, dans le cadre de la préparation du BP 2022, de faire un point finances. Elle présente au conseil municipal l'ensemble des projets qui doivent être réalisés au cours de l'année 2022 : poursuite de réfection des chemins communaux, construction de caveaux au cimetière, réalisation de jardins partagés, travaux d'accessibilité ... Le conseil municipal approuve l'ensemble des projets présentés.

2) Convention de groupement de commandes assurances et logiciels marchés publics

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec COTELUB pour adhérer au groupement de commandes qui comprend :

- L'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la passation du Marché d'assurances
- Les assurances (tous types de garanties) des communes
- Le logiciel de rédaction et gestion des marchés publics

Mme le Maire précise que l'intérêt de ce groupement est de bénéficier d'une offre plus large et pouvoir bénéficier de prix plus avantageux grâce au regroupement.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes et autorise Mme le Maire à signer la convention.

3) Numérotation habitation

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'attribuer un numéro à tout nouveau logement. Suite à la demande d'un administré créant un nouveau logement au hameau de Fontjoyeuse, il est nécessaire de lui attribuer un numéro : l'adresse créée sera donc « 5 passage des arches »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4) PNRL : modification des statuts

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal des statuts du syndicat mixte du parc naturel régional du Luberon et présente la délibération prise par COTELUB qui approuve les nouveaux statuts mais émet toutefois une réserve en demandant un gel des participations des communes et EPCI.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts et de solliciter un gel des participations.

5) ONF : proposition de coupes de bois

Mme le Maire informe le conseil municipal d'une proposition de coupe de bois dans la forêt communale pour l'année 2022 reçue de l'ONF. Elle précise que cette coupe est prévue dans le programme du plan d'aménagement forestier en vigueur.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'inscription de cette coupe de bois pour l'année 2022.

6) Questions et informations diverses

- En signe de solidarité avec le population ukrainienne Mme le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir un drapeau ukrainien par l'intermédiaire du conseil départemental de Vaucluse pour pavoiser l'hôtel de ville. Le conseil municipal décide de demander un drapeau et de réceptionner les dons jusqu'au 15 mars.
- Mme le Maire informe le conseil municipal que le parc du Luberon conduit actuellement une étude sur les loups et souhaiterait poser un piège photographique dans notre forêt communale. Le conseil municipal approuve la pose de piège photographique.

Le Maire,

Karine MOURET